

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°264/12/2017 : APPEL A PROJET "VILLES ET TERRITOIRES INTELLIGENTS POUR L'EAU" - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE



Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projets du 30 juin au 15 novembre 2017 pour accompagner les collectivités dans la réalisation des investissements nécessaires à la réflexion sur des méthodes et organisations nouvelles visant une gestion plus intelligente de l'eau au sein des villes et des territoires.

Le taux d'aide de l'Agence de l'Eau est de 70 % pour les collectivités et 25 % pour les entreprises sur les projets qui auront été sélectionnés.

Les projets financés concernent :

- des services innovants ou outils d'aide à la décision pour la gestion de l'eau bénéficiant à l'ensemble des usagers de la ville et des territoires,
- des approches nouvelles et systémiques de la gestion de l'eau,
- des nouveaux modes d'organisation touchant à la gouvernance, à la planification, à l'innovation sociale permettant de placer le citoyen au cœur des projets liés à l'eau.

Compte tenu des problématiques rencontrées en 2017 vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales, la ville a souhaité répondre à cet appel à projet en proposant le projet PluSMART. A cet effet, une lettre d'intention a été envoyée avant le 15 novembre à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) dans l'attente de la décision du Conseil Municipal.

Le projet PluSMART, proposé ce jour sous la forme d'un consortium entre la Ville de Montauban et la Société SAUR, permettrait le développement et la mise en place d'une stratégie de gestion innovante, intelligente et connectée des réseaux d'eaux pluviales, permettant de diminuer durablement les risques de débordement des eaux pluviales sur la chaussée par la mise en place de 4 outils connectés :

- un outil de gestion moderne de nettoyage des avaloirs, basé sur l'analyse et le diagnostic perpétuel de ces ouvrages à chaque nettoyage, et la modulation du programme de nettoyage en fonction des résultats permettant une optimisation de la performance sans alourdir les coûts,
- un outil rapide de diagnostic de l'état d'encrassement des conduites enterrées des réseaux d'eaux pluviales par analyse acoustique rapide, fiable et non intrusive permettant l'optimisation des interventions de curage et d'inspection télévisée,
- la mise en place de préleveurs « sentinelles » pilotés à distance permettant la prise d'échantillons d'eaux dans les réseaux des eaux pluviales, en cas de soupçon de pollution, ou tout simplement pour établir des bilans de pollution organique ou autre véhiculée vers le milieu naturel dans ces réseaux,
- un outil connecté d'alerte « pluvial » géré avec et pour les citoyens consommateurs, sensibilisés et formés à la tâche afin de récupérer, de manière organisée, constructive et bien encadrée, les alertes en provenance de chaque quartier, en cas d'encrassement, de bouchage, d'inondation de chaussée, de rejet sauvage vers le réseau pluvial.

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide, il est nécessaire de solliciter l'Agence de l'Eau en répondant à cet appel à projet sur la base de ce projet évalué selon la répartition suivante (pour 40 km testé) :

- Ville de Montauban : 117 327 € HT / après application du taux de subvention AEAG → 35 198.1 € HT
- SAUR : 73 555.5 € HT soit après application du taux de subvention AEAG → 55 166.63 € HT

Le programme détaillé est en annexe.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à répondre à l'appel à projet et solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

